

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 8

N° 345

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 345

présenté par
Le Gouvernement

ARTICLE 8

Après la dernière occurrence du mot :

« la »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 12 :

« durée du contrat. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.